

AVIS PUBLIC

APPEL D'OFFRES NUMÉRO VLT-2026-012

REPLACEMENT D'UN CAMION INCENDIE AUTOPOMPE NEUF

Ville de La Tuque recevra au bureau du directeur du greffe et greffier, situé à l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph, La Tuque G9X 1L5 avant **14 h, le mardi 26 mai 2026**, des soumissions en lien avec le remplacement d'un camion incendie autopompe neuf.

Les soumissionnaires intéressés pourront obtenir les documents de soumission en s'adressant au Système électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Internet www.seao.ca en indiquant le numéro de l'avis **VLT-2026-012**. Les documents peuvent être obtenus moyennant un coût déterminé par le SEAO.

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Les soumissions devront être présentées sur les documents prévus à cet effet et transmis dans des enveloppes scellées, portant l'inscription « **APPEL D'OFFRES – REMPLACEMENT D'UN CAMION INCENDIE AUTOPOMPE NEUF – VLT-2026-012** » et adressées à l'attention de :

Monsieur Christian St-Gelais, directeur du greffe et greffier
Ville de La Tuque
375, rue St-Joseph
La Tuque (Québec) G9X 1L5

Ville de La Tuque acceptera les soumissions transmises par voie électronique, uniquement par l'intermédiaire du Système électronique d'appel d'offres et selon les modalités déterminées par celui-ci.

Les soumissions seront ouvertes publiquement à l'hôtel de ville, immédiatement après l'expiration fixée pour leur réception. Les gens auront également la possibilité d'assister en direct à la date et l'heure prévue selon les modalités figurant à l'intérieur du cahier Régie. La Ville de La Tuque ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à déboursier aucuns frais encourus par le ou les soumissionnaires en rapport avec la préparation de la soumission.

Fait à La Tuque, le 24^{ème} jour du mois d'avril 2026.



Christian St-Gelais
Directeur du greffe et greffier